

## VŒUX DU NOUVEL AN 2009

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je désire vous souhaiter mes souhaits les plus chaleureux de bonheur, de santé et de sérénité pour la nouvelle année.

Que l'année 2009 vous apporte santé, paix et bonheur renouvelés.

Michel Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer

## ÉCLATS D'HIVER

Près de 150 personnes ont profité pleinement de la première édition de la fête populaire *Éclats d'hiver*, qui s'est tenue le 21 décembre au Quai des arts, dans une ambiance de plaisir et de joie. Petits et grands ont apprécié le spectacle de variétés mettant en scène des artistes d'ici, tout comme les airs de musique traditionnelle et les multiples activités offertes. Le comité culturel de Carleton-sur-Mer remercie ceux et celles qui ont fait de l'événement un plein succès : les conteurs du Clan Destin, les étudiantes en Arts, lettres et médias du cégep, les enfants, les musiciens, les gentilles cuisinières, ainsi que les généreux commanditaires : le Manoir Belle Plage, la pharmacie Jean Coutu, le magasin André Landry, le marché Métro L. Viens, le restaurant Le Héron, la boulangerie-pâtisserie La mie véritable, le Serpent à plumes, Dixie Lee, la bibliothèque municipale, l'Écomusée Tracadieche et Cinétoile.

## PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

FONCTION	2009	2010	2011	TOTAL
Administration générale	50 000	5 000	5 000	60 000
Sécurité publique	7 000			7 000
Hygiène du milieu	150 000	19 150 000	150 000	19 450 000
Transport	160 000	165 000	350 000	675 000
Urbanisme & mise en valeur	6 000	2 000	2 000	10 000
Loisirs & culture	825 000	2 650 000		3 475 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 000</b>	<b>21 972 000</b>	<b>507 000</b>	<b>23 677 000</b>

### Financement 2009

Revenus de fonctionnement :	0
Fonds de roulement :	90 000
Règlement d'emprunt et subvention :	1 108 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 000</b>

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

	2008	2009		
<b>REVENUS</b>				
Taxes foncières	2 200 000 \$	2 455 497 \$		
Tarification	1 022 700	1 292 500		
Paievements tenant lieu de taxes	262 800	287 400		
Autres revenus de sources locales	886 000	870 500		
Transferts	582 100	1 068 700		
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 953 600 \$</b>	<b>5 974 597 \$</b>		
<b>DÉPENSES</b>				
Administration générale	709 100 \$	788 400 \$		
Sécurité publique	393 300	409 997		
Transport	538 500	632 300		
Hygiène du milieu	864 700	831 100		
Santé et bien-être	23 000	30 000		
Urbanisme et développement	356 200	393 500		
Loisirs	870 700	871 200		
Culture	294 900	298 100		
Frais de financement	386 200	755 500		
<b>Affectations:</b>				
Remboursement capital	510 000	794 500		
Transfert activités d'investissement				
Surplus affecté	- 65 000	- 73 000		
Fonds réservés	72 000	97 000		
<b>Total des dépenses et affectations</b>	<b>4 953 600 \$</b>	<b>5 901 597 \$</b>		
<b>EXCÉDENT</b>	<b>0 \$</b>	<b>73 000 \$</b>		
<b>TAXATION</b>	<b>CARLETON</b>		<b>SAINT-OMER</b>	
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>FONCIÈRE</b>				
Résidentielle	1.45 / 100 \$	1.31 / 100 \$	1.04 / 100 \$	0.94 / 100 \$
Non résidentielle	1.83 / 100 \$	1.69 / 100 \$	1.42 / 100 \$	1.32 / 100 \$
<b>TARIFICATION</b>				
Aqueduc	380 \$ / unité	420 \$ / unité	100 \$ / unité	140 \$ / unité
Égout	109 \$ / unité	109 \$ / unité	N/A	N/A
Matières recyclables et résiduelles	114 \$ / unité	187 \$ / unité	118 \$ / unité	187 \$ / unité

Exemple : une évaluation de 81 000 \$ - secteur Carleton  
2008 = 1 777 \$ - 2009 = 1 777 \$

## LE MAIRE VOUS INFORME

### ▪ BUDGET 2009

À la suite de ce que vous venez de lire, j'aimerais résumer très brièvement le budget 2009. Essentiellement, il y a une **baisse de la taxe foncière de 10 %**. Cependant, il y a eu le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation cette année. Concrètement, cela veut dire que si votre immeuble a augmenté de valeur de moins de 10 %, vous obtiendrez une baisse de taxes. Si votre immeuble a augmenté de valeur de plus de 10 % (ce qui peut être une bonne nouvelle pour vous et par ricochet pour la Ville), vous paierez incidemment (et malheureusement) plus de taxes.

Concernant les taxes d'aqueduc et de vidanges, **elles ont été réajustées** pour que les revenus correspondent aux dépenses engendrées à ces postes budgétaires et aux nombreux travaux récemment exécutés (aqueduc). Cependant, il est possible que pour beaucoup d'entre vous la baisse de la taxation foncière compense pour l'augmentation de ces taxes.

Il est à noter **qu'un surplus est prévu pour l'année 2009**. Ce dernier pourrait continuer d'éponger le déficit accumulé il y a quelques années.

De plus, il est important de préciser qu'il n'y avait eu **aucune augmentation de taxes en 2006, 2007 et 2008**, notamment, malgré tous les travaux effectués à Carleton-sur-Mer pendant cette période, l'augmentation des coûts de l'énergie (essence) et le traitement des matières résiduelles et des salaires.

Finalement, je suis très fier de l'année 2008 puisque nous devrions être très **près de l'équilibre budgétaire, et ce, malgré les sinistres naturels** (inondations et neige) et de l'augmentation marquée du prix de l'essence. Merci à tous!

Si vous avez des questions particulières sur le budget ou autre, **vous pouvez me joindre à ma maison en soirée au 418 364-1370...**

### ▪ MENACE DE POURSUITE DE 220 000 \$ DE M. DOUGLAS FYFE CONTRE LA VILLE ET SON MAIRE

Dans une mise en demeure reçue notamment à ma maison le 24 décembre 2008 en fin d'après-midi, via la firme *Nérée Cormier, avocat*, **M. Douglas Fyfe** menace de poursuivre la Ville (nous tous...) et le maire solidairement pour un montant de 220 000 \$ à titre de dommages relativement au contenu du journal *Du coin de l'œil* s'il ne reçoit pas de notre part 220 000 \$ avant le 8 janvier 2009 et autres considérations formelles. Ni la Ville ni moi n'avons envoyé de chèque...

Malgré la liberté d'expression qui existe dans notre pays, et ce, autant pour les citoyens que pour les élus, je ne commenterai pas davantage étant donné les procédures judiciaires possibles si Monsieur exécute ses menaces contre nous. Vous aurez droit au dénouement final dans quelques jours ou quelques années, dépendamment de la suite du dossier.

## NOUVEAUX RÉSIDANTS

Vous venez de vous établir à Carleton-sur-Mer? Le comité des nouveaux résidents vous invite à signaler votre arrivée chez nous. Vous pourrez ainsi recevoir de l'information et profiter de certains avantages.

Information : 418 364-7073 poste 231 (Marie-Ève Allard)

## REMERCIEMENTS GUIGNOLÉE 2008

Les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle de Saint-Omer désirent remercier très chaleureusement tous les commanditaires d'ici et d'ailleurs ainsi que la population pour leur grande générosité lors de la Guignolée 2008. Merci du fond du cœur!

Lazarre Fallu, responsable

## LIVRES EN FÊTE!

### Une histoire en noir

Livres en fête!, en collaboration avec les journaux *Graffiti* et le *Radar*, invite les jeunes et les adultes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à écrire une histoire « à suspense » à partir d'une introduction écrite par l'auteur Patrick Senécal. Vous avez jusqu'au 13 février pour participer. Pour connaître tous les détails, visitez le [www.livresenfete.org](http://www.livresenfete.org).

### Assemblée générale de fondation

Livres en fête!, événement littéraire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, tiendra son assemblée générale de fondation le 13 janvier 2009 à 13 h 30 à La petite église au 208, Montée Wakeham à Gaspé. Bienvenue à toute personne intéressée.

Information : 418 364-7073 poste 236 (Marie Eve Parent, responsable des communications de Livres en fête!)

## CUEILLETES DE BOUTEILLES

### Secteur Saint-Omer

Une cueillette de bouteilles et de sous aura lieu à Saint-Omer la fin de semaine du **10 et 11 janvier** prochain pour amasser des fonds pour le voyage culturel à Québec des élèves de l'école des Audomarois. Si vous prévoyez être absent, laissez vos bouteilles à la porte. Merci à l'avance de votre générosité!

### Secteur Carleton

Le samedi **17 janvier** prochain aura lieu une cueillette de bouteilles au profit des étudiants du programme d'Arts, lettres et médias. Les profits amassés serviront à faire un voyage culturel à Montréal à la fin des cours au mois de mai prochain. La cueillette débutera à 9 h, alors pour ceux et celles qui seront absents, pensez à laisser vos bouteilles à l'extérieur! Merci de votre généreuse collaboration!

## CUEILLETTE D'ARBRES DE NOËL

Toujours dans le souci de réduction à la source des matières résiduelles, la Ville de Carleton-sur-Mer procédera à une cueillette d'arbres de Noël sur l'ensemble de son territoire le mardi **13 janvier 2009**.

Tous les citoyens pourront déposer leurs sapins en bordure de la voie publique et l'entrepreneur désigné par la municipalité fera la récupération. Cette action fait en sorte que le volume de matières résiduelles destinées à l'enfouissement sera réduit, donc économie de coût pour l'ensemble des citoyens.

## CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE

Le centre d'artistes Vaste et Vague vous invite à venir voir, **du 9 janvier au 14 février 2009**, à la salle Desjardins du Quai des arts, l'exposition *Salon d'habitat* de l'artiste Martin Grant (Matane, Québec). Vous êtes conviés au vernissage de l'installation qui aura lieu le vendredi 9 janvier dès 17 h.

*Salon d'habitat* témoigne de l'intérêt que Martin Grant porte à l'observation de nos comportements collectifs. Cherchant des failles derrière certains phénomènes sociaux, comme notre rapport à l'habitation, il crée des mises en scène proposant une vision ironique et humoristique de nos agissements. Passez donc au salon!

Ouvert du mardi au samedi de 13 h à 16 h

et les mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h 30.

Entrée libre - salle Desjardins

Le Quai des arts est situé au 774, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer.

Information : 418 364-3123 (Guyline Langlois, directrice générale)

## ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Votre organisme possède un statut sans but lucratif? Il a pour mission l'organisation d'activités ou d'événements culturels? Vous avez un projet que vous aimeriez réaliser? Nous pouvons peut-être vous soutenir et vous appuyer dans la réalisation de ce projet!

Information : 418 364-7073 poste 230 (Pascal Alain, directeur du développement culturel)

## LIGUE D'IMPROVISATION DE LA BAIE-DES-CHALEURS (LIB)

Une autre saison exceptionnelle pour la LIB : jeux et échanges drôles, intelligents et spectaculaires, joueurs passionnés, équipes bien préparées et engagées, spectateurs au rendez-vous!

Les prochains matchs au calendrier :

9 janvier 2009 (Blancs et Rouges)    6 février 2009 (Bleus et Verts)  
23 janvier 2009 (Blancs et Bleus)    20 février 2009 (Rouges et Verts)

Les matchs sont présentés au foyer Hydro-Québec du Quai des arts à 20 h, 5 \$ par personne. Il faut être âgé d'au moins 14 ans ou être accompagné d'un adulte. La LIB est présentée par les Productions À tour de rôle et soutenue par le CALQ, le CAC, la CRÉ-GIM, la Ville de Carleton-sur-Mer, la Fondation Andrée et Rémi Bujold, Labatt, Marché L.V. Métro et Armand Automobiles. Les soirées les plus amusantes en ville! À ne pas manquer!

Information : 418 364-6822 poste 356

## CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-OMER

Les membres des Chevaliers de Colomb de Saint-Omer sont invités à leur réunion mensuelle qui aura lieu au local des chevaliers le **lundi 12 janvier** prochain à 19 h 30. Venez en grand nombre!

Donald Falardeau, grand chevalier

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE CARLETON-SUR-MER

Les activités reprennent après les vacances des fêtes qui, nous l'espérons, vous ont comblés de bonheur.

La pétanque reprend le lundi 5 janvier à 13 h, viactive le mercredi à 9 h 30 et la marche les mardis et jeudis comme d'habitude. L'assemblée mensuelle se tiendra le dimanche 18 janvier à 14 h à la salle Charles-Dugas. Le tournoi de cribbage aura lieu le samedi 24 janvier à l'endroit habituel, on vous y attend dès 12 h 30.

Santé, paix et amour sont les vœux que nous formulons pour vous tout au long de cette nouvelle année 2009!

## CENTRE LÉOPOLD-LECLERC

**Tournoi atome (hockey mineur)**

22 au 25 janvier 2009

**Patinage libre**

Mardi	14 h à 15 h	Gratuit
Mercredi	14 h à 15 h	Gratuit
Vendredi	19 h à 20 h	Pour tous
Dimanche	10 h à 11 h	Pour débutants

Tarifcation : 2 \$ / adulte (12 ans et plus) et 1 \$ / enfant (moins de 12 ans)

Location de glace : 418 364-7383    Horaire : 418 364-7397

## REMERCIEMENTS CONCERT DE NOËL

Le 7 décembre dernier avait lieu à l'église de Carleton un magnifique concert de Noël qui fut un réel succès. Nous avons pu amasser la somme de 4 700 \$ après répartition de la vente des billets entre La croche chœur et le conseil de la Fabrique de Carleton.

Nous tenons à remercier très sincèrement Mme Sylvie Lapointe, directrice, et les membres de la chorale La croche chœur et du P'tit chœur. Merci à ceux et celles qui ont répondu à notre invitation et à tous les bénévoles qui ont participé à ce succès, sans oublier nos généreux commanditaires : M. Steve Rioux (pharmacie Jean Coutu), M. Mathieu Viens (Marché L.V. Métro), CHAU-TV, CIEU-FM, la Ville de Carleton-sur-Mer, l'école Antoine-Bernard, la caisse Desjardins de Tracadie, M. Stéphane Boudreau (Hostellerie Baie Bleue), M. Jean Diotte (Garage et Transport Jean Diotte inc.), M. Louis Lévesque (Dixie Lee) et M. Robert Essiambre (Sonorisation J.R.F.). Nous sommes heureux de vous avoir offert ainsi une parcelle de l'esprit de Noël.

Jean-Marc Tremblay, président

et les membres du conseil de la Fabrique de Carleton

## BINGO À L'O.T.J. DE SAINT-OMER

Venez vous divertir en jouant au bingo à l'O.T.J. de Saint-Omer les dimanches à 19 h 30.

Il y a un gros lot de 700 \$ tous les dimanches. Les parties régulières sont à 50 \$ et les jeux sont à 75 \$.

Bienvenue à tous!

## CHANT CHORAL

La chorale La croche chœur de Carleton, sous la direction de madame Sylvie Lapointe, reprendra ses répétitions hebdomadaires le **mardi 13 janvier à 19 h**, à l'auditorium de l'école Antoine-Bernard. Toutes les personnes qui souhaitent se joindre à la chorale sont les bienvenues à cette première rencontre de la session hiver-printemps 2009.

Nous profitons de l'occasion pour remercier nos commanditaires et toutes les personnes qui ont assisté à notre concert du 7 décembre. Nous sommes particulièrement heureux de la présence des membres des chorales environnantes dans l'assistance. À chacun de vous, nous souhaitons une année remplie de bonheur, de santé et de paix, et nous vous donnons rendez-vous le 13 juin pour notre prochain concert.

Madeleine Leblanc, La croche chœur

## COMPTOIR D'ENTRAIDE DE CARLETON

Le comptoir d'entraide Aux Trouvailles de Carleton-sur-Mer a en main un grand choix de vêtements automne-hiver pour hommes, femmes et enfants.

Nous avons aussi plusieurs articles de sport en bon état et à petits prix tels que des patins, équipements de hockey, des skis ainsi que des bottes de ski. Le comptoir est ouvert aux heures suivantes :

**mardi et jeudi de 13 h à 16 h**

**jeudi de 18 h à 21 h**

Pour vous accommoder, les bénévoles sont présents les lundis et mercredis en après-midi.

Merci de collaborer en apportant des vêtements propres et en bon état.

Aidez-nous à vous aider!

## COMPTOIR D'ENTRAIDE DE SAINT-OMER

Le comptoir d'entraide de Saint-Omer, situé à l'O.T.J., vous invite à venir voir les belles choses qu'il contient aux heures suivantes :

**mardi et jeudi de 13 h à 16 h**

**jeudi de 18 h 30 à 20 h 30**

Le comptoir, comprenant 3 étages dont un réservé spécialement aux vêtements pour enfants, vous offre des articles de cuisine, vaisselle, livres, poussettes, chaises hautes, vêtements pour hommes et femmes, etc. Certains articles sont offerts pour aussi peu que 25 et 50 cents!

Au lieu de jeter aux rebuts certains articles qui sont encore en bon état, nous sensibilisons les citoyens à nous les apporter, ce qui aura comme conséquence de diminuer le volume des matières résiduelles transportées au site d'enfouissement. Les profits du comptoir vont au fonctionnement de l'O.T.J. de Saint-Omer. Nous voulons également remercier notre fidèle clientèle.

Information : 418 364-7506 (Cécile Leblanc Caissy)

## INFO-LIONS

En décembre dernier, les membres du club Lions ont participé à la journée de la Guignolée. Grâce à la générosité des gens, le club Lions, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb, a distribué 50 paniers de Noël à des personnes dans le besoin.

Une fois de plus, le père Noël était au rendez-vous cette année malgré un léger pépin avec ses rennes. Environ 125 jeunes ont participé au défilé et à la fête à la salle Charles-Dugas. Nous sommes toujours très enthousiastes lors de cette activité familiale. Ces deux activités ont été rendues possible grâce à la collaboration des Chevaliers de Colomb et du club Lions.

Le club Lions remercie tous les gens qui se sont procurés nos excellents gâteaux aux fruits. Également, comme deuxième activité de financement, nous avons effectué deux soirées de raccompagnement (Nez rouge). Nous vous souhaitons une bonne année 2009 et vous remercions de votre support lors de nos activités de financement. À bientôt!

## PATINOIRE EXTÉRIEURE – SAINT-OMER

La patinoire extérieure de Saint-Omer est maintenant ouverte et sera en opération jusqu'au mois de mars prochain, si la température le permet. Voici l'horaire régulier du local des patineurs pour la saison 2009 :

<b>Lundi :</b>	Hockey libre.....	18 h à 21 h
<b>Mardi :</b>	Hockey libre.....	18 h à 21 h
<b>Mercredi :</b>	Patinage libre.....	18 h à 19 h
	Hockey libre.....	19 h à 21 h
<b>Jeudi :</b>	Hockey libre.....	18 h à 21 h
<b>Vendredi :</b>	Hockey libre.....	18 h à 21 h
<b>Samedi :</b>	Patinage libre.....	13 h à 14 h
	Hockey libre.....	14 h à 17 h
<b>Dimanche :</b>	Patinage libre.....	13 h à 14 h
	Hockey libre.....	14 h à 17 h
	Hockey libre.....	18 h à 21 h

## BINGO À CARLETON-SUR-MER

Vous êtes invités à votre bingo hebdomadaire à la salle Charles-Dugas de Carleton-sur-Mer tous les vendredis à 19 h 30, 1 650 \$ en prix à gagner. Bienvenue à tous!

## LA TRAVERSÉE DE LA GASPÉSIE

À l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition de La Traversée De La Gaspésie, Carleton-sur-Mer sera l'hôte du CTMA Vacanciers qui aura à son bord **300 skieurs** qui parcourront la Gaspésie. Le CTMA Vacanciers sera amarré au quai de Carleton-sur-Mer le mercredi 28 janvier. En plus des skieurs, des personnalités de marque seront présentes à Carleton-sur-Mer pour ne nommer que **Georges Brossard**, fondateur de l'insectarium de Montréal, le journaliste **Yanick Villedieu**, animateur de l'émission *Les années lumières* à la radio de Radio-Canada, la comédienne **Isabelle Richer**, et plus encore.

**Nous invitons la population à se tenir informée des nombreuses activités qui se dérouleront le mercredi 28 janvier 2009.** De nombreuses conférences ouvertes au public ainsi qu'un lancement de livre sont prévus dans le cadre du passage de la TDLG à Carleton-sur-Mer.

Information : 418 364-7073 poste 230 (Pascal Alain, directeur du développement culturel et responsable des activités de loisir)

## LE DIRECTEUR DE L'URBANISME VOUS INFORME

### Entreposage saisonnier

L'occupant d'un bâtiment résidentiel peut entreposer sur le terrain une roulotte, une tente-roulotte, un bateau, une motoneige, un véhicule tout-terrain ou une remorque domestique aux conditions suivantes : ceux-ci sont en état de fonctionner; l'occupant en est le propriétaire; l'entreposage se situe dans la cour arrière ou latérale.

### Obtention d'un permis

Saviez-vous qu'avant d'entreprendre des travaux majeurs de construction, de rénovation ou de transformation, vous devez respecter des normes municipales qui requièrent l'obtention d'un permis vous permettant d'aller de l'avant dans votre projet? Vous devez demander un permis ou certificat d'autorisation **avant d'effectuer vos travaux** pour :

- Construction neuve
- Porte
- Patio
- Cabanon
- Enseigne
- Déplacement de construction
- Revêtement extérieur
- Installation septique
- Changement d'usage
- Lotissement
- Garage
- Fenêtre
- Démolition
- Piscine
- Enrochement
- Agrandissement
- Vente de garage
- Etc... Informez-vous!

Un projet d'excavation du sol, de déplacement d'humus, de plantation ou **d'abattage d'arbres**, de déblayage ou de remblayage est interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le secteur de Carleton.

### Les conséquences d'une construction sans permis

Des travaux effectués sans permis peuvent entraîner des frais importants et des conséquences fâcheuses. Par exemple, une demande de dérogation mineure n'est pas recevable si les travaux pour lesquels la demande est formulée ont été exécutés sans permis. Dans le doute, renseignez-vous. Une infraction à la réglementation d'urbanisme est passible d'amende (minimum 300 \$ plus les frais) et peut occasionner d'autres contretemps désagréables, comme devoir enlever votre nouvelle construction. Évitez les ennuis, demandez un permis!

Information : 418 364-7073 poste 225 (Roland Besnier, directeur de l'urbanisme et du développement économique)

## PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Le lundi 2 février, 16 h.